

Bien dit

Autor(en): **Mex, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ties du Canton, éloignées des secours de la médecine et de la chirurgie, et qui par la nature ou la gravité de leurs maux, ont besoin non seulement de soins assidus, mais aussi de la visite journalière du Médecin ou du Chirurgien.

3° A divers individus qui, dans quelques maladies ou à la suite de certains accidents ne peuvent recevoir, même dans leur famille, les soins que leurs maux exigent, à moins qu'ils ne fassent de très grandes dépenses, par exemple, dans le cas de fractures compliquées, dans les maladies des os, et toutes celles qui exigent des opérations graves, des examens fréquents, des bains de vapeur, des douches, des fumigations, etc., etc.

4° Aux domestiques qui, placés dans des familles logées à l'étroit, ou dans certaines circonstances, ne peuvent être soignées chez leurs maîtres.

5° Aux malades ressortissants de diverses bourses ou sociétés de secours.

Dans le but de répondre à ces besoins nous venons de fonder une Maison de Santé dans un des faubourgs de Lausanne réunissant les avantages de la ville et de la campagne, entouré de promenades variées et jouissant d'un air pur et d'une vue magnifique, la maison est neuve, très bien distribuée et partagée en deux quartiers, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Des bains simples ou composés, des douches de diverses espèces, des appareils à vapeur, seront à la disposition des malades; des chambres disposées pour les maladies des yeux, des lits mécaniques, des appareils divers, et enfin toutes les ressources de l'art de guérir se trouveront dans l'établissement.

Les malades couchés dans des chambres à plus d'un lit paient 17 batz par jour, payables par semaine et sans fraction de semaine, pour ce prix ils reçoivent, au moins une fois par jour, la visite du Médecin ou du Chirurgien, selon la nature de leur maladie, et sont soignés par des gardes-malades expérimentés; les remèdes, la nourriture, l'éclairage et le chauffage sont compris dans le prix de la pension.

Les malades qui désirent avoir une chambre séparée paient 27 batz par jour. Ceux enfin qui voudraient avoir des appartements de plusieurs pièces en auront à leur disposition.

Les opérations chirurgicales majeures seront payées à des prix déterminés de gré à gré.

Le Médecin ou le Chirurgien désigne chaque jour le régime des malades; ceux qui désiraient des aliments non compris dans le régime de la maison les paieront à des prix modérés. M. le Docteur A. Verdeil se charge du traitement des cas de Médecine et M. Mathey de celui des maladies chirurgicales et des opérations; les pensionnaires pourront appeler en consultation les Médecins et les Chirurgiens dont ils désireraient avoir les soins.

Lausanne septembre 1830.

A. Verdeil, Docteur en médecine.
Mathey, Chirurgien et Accoucheur.

Courez après ! — Le docteur X..., furieux, arriva à son cercle en disant :

— Ah ! le misérable !

— A qui en avez-vous donc, docteur ? lui dit un de ses confrères.

— A un étranger, parbleu ! Il m'a fait appeler à son hôtel, je l'ai soigné pendant quinze jours, et il vient de se sauver sans me payer.

— Que voulez-vous, docteur, cela fait compensation : il y a dans les divers cimetières tant de vos malades qui vous ont payé sans se sauver !

SI... ÇA NE COUTAIT RIEN !

ALUT ! Louis. Que dit-on de bon ?

— Salut ! Adolphe. Rien de bien neuf. Et toi ?

— Je viens de renouveler mon permis de conduire.

— Ah ! oui ? (Avec envie) : Tu fais toujours de l'auto ?

— Un peu. Je m'impatiente que la neige soit partie pour rouler de nouveau.

— Oui, c'est bien agréable. On part quand on veut, on va où ça vous chante, on s'arrête où ça vous fait plaisir. C'est enchanteur, pas vrai ? Je

sais ce que c'est. (Avec conviction) : Mais ça coûte !

— Oui, en effet. Si ça ne coûtait rien, ce serait l'idéal.

— A qui le dis-tu ? Ce n'est pas la voiture qui coûte le plus, c'est le reste. Les réparations, la benzine et ce tonnerre d'impôt qu'on va encore augmenter ! Ce serait bien assez de l'assurance qui n'est pas déjà peu de chose. Comme tu dis, si ça ne coûtait rien, ce serait l'idéal. Moi, j'en avais une, d'auto ; mais ça me ruinait. (Avec un gros soupir) : Je l'ai vendue. (Avec jubilation) : Et j'ai acheté un bateau.

— A moteur ?

— Ça va sans dire. Quand on veut un peu naviguer, aller un dimanche à Vevey, une autre fois à Evian, ce serait esquinçant, les rames.

— Je sais ce que c'est, j'en ai eu un. Si ça ne coûtait rien, ce serait l'idéal. Tu ne sais pas ce que ça coûte, toi, à part la benzine ? Les permis de navigation et d'amarrage, la peinture, les réparations, mon vieux Louis, ça n'en finit plus. (Avec conviction) : J'y ai passé, je sais ce que c'est.

— C'est clair, Adolphe, ce serait l'idéal, si ça ne coûtait rien. Mais j'ai vendu mon bateau pour acheter un gramophone. Quand il commence à faire froid, adieu l'auto ! adieu le bateau ! Le gramophone, c'est épatant pour se distraire, le soir. Les journaux sont assommants, ne trouves-tu pas ? Plus rien que des histoires de filous et d'assassinats. Le théâtre, le cinéma, ça coûte ! Et, ce n'est pas tout : En sortant, on ne saurait pas rentrer sans prendre quelque chose. Ça va loin, quand on y réfléchit. Avec le gramo, on a ce qu'on veut, sans se déranger, chansonnette, fanfare, opéra. Mais ce qu'il y a d'embêtant, c'est qu'on ne peut pas jouer tout le temps les mêmes bringles. (Avec conviction) : Et les disques ne sont pas pour rien.

— Sais-tu, Louis ? Vends ton gramo et achète un poste. Avec la T. S. F. pas besoin de disques. Tu as à volonté Paris, Lausanne, Rome. Il n'y a pas, c'est merveilleux !

— A qui le dis-tu ? J'ai vendu mon gramo pour acheter un poste. C'est merveilleux, d'accord ; c'est magnifique. On ne peut rien imaginer de plus commode, de plus beau. Si nos pères-grands revenaient, ils prendraient ça pour de la sorcellerie ; et, dans le temps, on n'aurait pas manqué de brûler vif celui qui a ça imaginé. Mais le diable, c'est que ce n'est pas pour rien. Je viens de recevoir un avis de rembourser de quinze francs. Evidemment, il faut que tout le monde vive. Ce serait l'idéal, si ça ne coûtait rien ; pas vrai, Adolphe ?

— Ça me fait souvenir que je n'ai pas payé le mien. Oui, c'est bien agréable, c'est merveilleux toutes ces machines : auto, bateau, gramo, T.S.F. Comme tu dis, ami Louis, ce serait l'idéal si ça ne coûtait rien. Henry Chardon.

BIEN DIT



'ETAIT pendant la guerre, à Simplon-Village.

Quatre ordonnances d'officiers avaient mis à profit l'éloignement de leurs chefs, retenus au rapport de régiment, pour passer à l'auberge des heures agréables. « Quand le chat est loin, les souris dansent », dit un adage.

Mais nos compagnons ne songeaient pas à un retour inopiné de l'adjutant de batterie qui avait été chargé, entre temps par son commandant, de faire l'inspection des cantonnements.

L'officier trouva les quatre ordonnances joyeusement attablées au restaurant. Grand émoi ! Incontinent, les fautifs s'alignèrent côte à côte devant leur supérieur, les pieds à l'équerre et la main droite à la hauteur du bonnet de police.

L'adjutant mordait sa moustache et roulait des yeux furibonds. Au bout d'une seconde de mortel silence, il commença par admonester verbalement les soldats. Puis, lorsqu'il eut épuisé le vocabulaire des qualificatifs les plus appropriés aux circonstances, il parut se radoucir un peu et

posa cette étrange question aux quatre gaillards qui l'écoutaient avec résignation : « que feriez-vous si vous étiez à ma place ? »

Aucun d'eux ne se hasarda à prendre la parole, il poursuivit en s'adressant personnellement au premier : « Voyons, Jaunin, que feriez-vous, si vous étiez à ma place ? »

L'interpellé répondit d'une voix hésitante :

— Ma foi, mon lieutenant, je serais bien embarrassé...

— Et vous, Décosterd ? demanda l'officier au second.

— Moi, aussi ! déclara ce dernier.

— Et vous, Pilet ? continua le lieutenant.

Pilet leva les yeux, semblant chercher l'inspiration plus haut et finit par s'écrier avec une belle franchise : « pour cette fois... je pardonnerais ! »

— Et vous Regamey ?

— Je suis de l'avis de Pilet ! fit le quatrième.

— Rompez... sacrifiants, grommela alors l'adjutant de batterie et que je ne vous rattrape jamais au café pendant les heures de service !

A. Mex

L'ESCARGOT



'ESCARGOT, ce modeste mollusque, ne se doute pas qu'il est en train de devenir célèbre ; peut être plus célèbre que l'ibis sacré des Pharaons, que le hibou cher à Minerve et même que le fameux serpent du jardin d'Eden !

Oh ! l'escargot s'est déjà acquis une certaine renommée dans le monde des gourmets, qui lui font le grand honneur de lui offrir leur ventre comme sépulture ! Pour mon compte, je préfère le voir se prélasser sur quelque feuille de choux, plutôt que sur mon assiette !

Il y a beaucoup à dire sur l'escargot. C'est, de tous les animaux de la Création, celui qui me semble le plus prudent et le plus pratique ; il porte sa maison avec lui ; et, si tel pays ne lui plaît plus, il change tout simplement ! L'escargot doit être foncièrement honnête ; car, où qu'il passe, il laisse la trace de son passage, sans chercher à la faire disparaître, à la manière des malfaiteurs. C'est un animal calme qui ne s'emballa pas et qui sait faire, sans bruit, son chemin dans la vie. Vous pouvez l'injurier de la façon la plus révoltante, jamais vous ne le ferez bondir. L'escargot est un être très sensible et sentimental ; il bave d'admiration devant sa bien-aimée, lors même qu'elle lui fait les cornes ! L'escargot semble avoir adopté la même devise que les bons Vaudois : « Hâte-toi lentement ! » Sa démarche, quoique lente, a quelque chose de majestueux et de posé. Je vous disais, en commençant cette petite étude sur l'escargot, qu'il était destiné à la célébrité ; c'est à dessein que je n'ai pas dit plus tôt pourquoi, craignant, si non les foudres, du moins la disgrâce des toutes gracieuses et charmantes lectrices du « Conteur » ; car, Mesdames et Mesdemoiselles, l'escargot, c'est l'emblème de la Saffa, c'est le symbole du péril rose, ce joli péril dont nous sommes paraît-il menacés, nous les hommes, ces tyrans égoïstes ! Eh oui, dans les temps futurs, alors qu'on ne parlera déjà plus de la rouge internationale, l'univers heureux et régénéré se reposera à l'ombre bienfaisante de l'étendard du féminisme, l'étendard rose portant en son centre un escargot d'or ou d'argent. Et ce ne sera plus l'escargot qui bavera d'admiration, ce sera nous, nous les hommes, aux pieds des gentes dictatrices de l'univers ! Pierre Ozaire.

La commission est faite. — Auguste avait légué par testament 300 sesterces à chaque citoyen romain en recommandant à Tibère, son successeur, de faire la distribution. Comme Tibère différait d'acquiescer le legs, un bouffon s'avisa de l'en faire souvenir. Voyant passer un convoi sur la place publique, il s'approcha du mort et lui parla à l'oreille. Interrogé sur ce qu'il avait dit, il répondit :

— Je l'ai chargé de dire à Auguste que le peuple n'a pas encore reçu le legs qu'il lui a donné en mourant.

Cette plaisanterie lui coûta cher. Tibère le fit appeler et lui compta ses 300 sesterces, puis l'envoya au supplice en disant :

— Va dire toi-même à Auguste, que tu as reçu le legs qu'il a fait en ton honneur.